



## MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

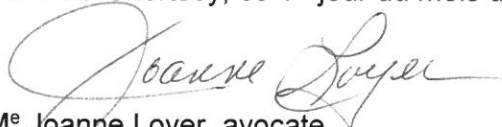
Aux contribuables de la susdite municipalité, AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée qu'à la séance ordinaire du conseil, qui se tiendra le 18 février 2019 à 19 h, à la salle communautaire de Chertsey au 333, avenue de l'Amitié, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DÉSIGNATION : Lot 5 110 623 (7080, chemin du 7<sup>e</sup> Lac)

NATURES ET EFFETS : Permettre la subdivision du lot 5 110 623, ayant une superficie actuelle de 7 591,6 m<sup>2</sup>, créant un lot de 4 391,6 m<sup>2</sup>, ayant un frontage de 48,28 m plutôt que 50 m et un lot de 3 200 m<sup>2</sup> plutôt que 4 000 m<sup>2</sup>, ayant un frontage de 48,29 m plutôt que 50 m.

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Chertsey, ce 1<sup>er</sup> jour du mois de février 2019.

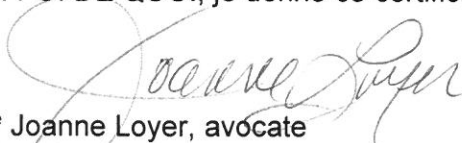
  
M<sup>e</sup> Joanne Loyer, avocate  
Directrice du Service du greffe

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joanne Loyer, directrice du Service du greffe de la municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil le 1<sup>er</sup> jour du mois de février 2019, entre 9 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 1<sup>er</sup> jour du mois de février 2019.

  
M<sup>e</sup> Joanne Loyer, avocate  
Directrice du Service du greffe